



Communiqué du Tavini huiraatira no te Ao Mä'ohi

Faa'a le 31/3/2018

Réponse à la lettre ouverte reçue le 27 mars, de l'Association 193

Mesdames et Messieurs les adhérents de l'association 193, par courrier en date du 27 mars vous nous avez sollicité afin que nous puissions préciser nos positions sur 4 points. Vous trouverez ci-après notre réponse, franche, directe et sans faux-semblant.

Organisation d'un référendum local en application de l'article 159 de la Loi organique n° 2004-192 du 27/2/2004

Que plus de 54000 Polynésiens aient eu le courage et la volonté de signer votre pétition réchauffe le cœur, car pendant des années, le Tavini était bien seul avec quelques autres à se battre contre les essais nucléaires et à mettre en garde contre leurs retombées. Qualifiés de « terroristes », moqués par les tenants locaux de la présence Française, nous sommes heureux de voir les choses changer, parfois hélas sur le mode de la récupération électoraliste, par ceux-là même qui étaient les « VRP de la bombe propre ».

Si l'idée d'un référendum local est pertinente, il nous est difficile aujourd'hui, dans ce cas précis de nous prononcer par « oui » ou par « non ». En effet, comment se prononcer uniquement sur le principe, alors que la (ou les) questions ne sont pas clairement définies ?

Ces questions risquent d'ailleurs de porter les fondements d'une nullité de l'action au regard de la loi organique précitée. En effet, **les référenda locaux ne peuvent porter que sur les compétences dévolues à la collectivité**. Ainsi, toute formulation qui viendrait par exemple questionner la compétence « Défense » ou « Affaires étrangères » viendrait disqualifier le référendum. Restent donc les compétences « Santé », « Environnement », « Economie », « Social », « Education », « Aménagement et urbanisme » pour ne citer que les principales potentiellement concernées.

Nous vous invitons donc à préciser quelle(s) question(s) constitueraient l'objet de ce référendum avant que nous puissions nous prononcer définitivement.

Toutefois, qu'il soit bien clair que le Tavini Huiraatira soutiendra toute démarche référendaire visant à ce que le Fait Nucléaire soit reconnu dans son intégralité, et que les Polynésiens soient respectés dans leur douleur passée, présente, et future.

Tél : +689 40 424902 / +689 40 422423 / +689 87715109

Email : tavini.communication@gmail.com

Facebook : www.facebook.com/tavinihuiraatira/



Communiqué du Tavini huiraaatira no te Ao Mä'ohi

D'ailleurs, nous soutenons que le résultat de ce référendum, s'il avait lieu, devrait être porté à la connaissance du Forum des Iles du Pacifique Sud, des deux sous-groupes régionaux que sont le MSG (Melanesian Spearhead Group) et le PLG (Polynesian Leaders Group), le WCC (World Council of Churches), et le PCC (Pacific Council of Churches), ainsi que l'ONU, comme ce fut le cas de nos actions pour l'arrêt des essais dans le cadre du mouvement NFIP (Nuclear Free and Independent Pacific).

Il vous faut également prendre conscience de l'importance de notre réinscription sur la liste des territoires à décoloniser des Nations Unies. Mon tout premier déplacement à New-York, en 1978 avait précisément pour objet de dénoncer et de faire cesser les essais nucléaires qui avaient lieu chez nous depuis 1966. Il s'agissait d'obtenir le soutien de la communauté internationale. Lors de mon entrevue avec le Secrétaire Général de l'ONU, celui-ci, avec beaucoup de tristesse et de gravité m'a indiqué que « La France a fait ces essais chez elle, car en 1963, vous avez été retirés de la Liste des territoires non autonomes à décoloniser ». Sans cette désinscription, la France n'aurait pas pu faire ces essais sans s'exposer aux sanctions et à l'opposition de la communauté internationale. C'est pourquoi, pendant 35 ans, j'ai lutté, trop souvent seul, pour notre réinscription. Depuis le 17 mai 2013, à nouveau, la communauté internationale sait que nous existons, et nous reconnaît le Droit de parole à sa tribune. Depuis cette réinscription, plusieurs résolutions ont été adoptées, qui vont toutes dans le sens d'une reconnaissance de notre Souveraineté, et d'une mise en responsabilité de la France, qui doit s'expliquer, et éclairer la communauté internationale sur la manière dont elle entend dédommager le Peuple Polynésien, et notre environnement, souillé pour des milliers d'années.

Indemnisation et réforme profonde de la Loi Morin

D'une manière générale, la position du Tavini huiraaatira sur la Loi Morin est constante depuis son adoption au parlement, à laquelle s'est opposé notre Sénateur, M. Richard Tuheiava. Cette loi ne respecte pas les Polynésiens. Elle n'est qu'une manière déguisée pour l'Etat de se racheter une conscience pour pas cher. Pire encore, elle prétend, dès lors que la victime a signé son acceptation d'indemnisation, clore le débat pour toujours, interdisant à cette dernière toute revendication ultérieure. C'est un « solde de tout compte » scandaleux et inacceptable.

Sur vos demandes précises.

Extension de la liste des maladies radio-induites au standard USA

Cette extension s'impose. Nous la soutenons sans réserve. Au plan opérationnel, nous attirons votre attention que cette liste ne relève pas du pouvoir Législatif, mais demeure une prérogative de l'Exécutif au travers d'un décret du premier ministre. Il sort donc du champ direct de l'action législative de notre député Moetai Brotherson. Toutefois, ce dernier

Tél : +689 40 424902 / +689 40 422423 / +689 87715109

Email : tavini.communication@gmail.com

Facebook : www.facebook.com/tavinihuiraaatira/



Communiqué du Tavini huiraatira no te Ao Mä'ohi

est également membre de la commission chargée d'émettre des préconisations au gouvernement sur l'évolution du mécanisme d'indemnisation. Par ce biais, M. Brotherson proposera cet élargissement. Nous disposons également d'un deuxième levier, auquel nous vous avons d'ailleurs conviés en 2017 : Les Nations Unies. Nous proposerons l'inscription dans une résolution de l'ONU d'une préconisation en ce sens des Nations Unies envers l'Etat Français.

Retrait de la date butoir d'éligibilité au 31 décembre 1998

Cette date butoir n'a aucun sens tant que des études sérieuses et indépendantes n'ont pas démontré de manière incontestable qu'il n'y a pas de transmission transgénérationnelles des pathologies radio-induites ou de leurs effets. Nous avons toujours défendu le principe de précaution qui veut que dans le doute, les victimes soient protégées et non l'agresseur. Elle perd encore de son sens dans la perspective de la proposition de loi, visant à la prise en charge des « victimes indirectes » proposée par notre député ,Moetai Brotherson.

Prise en charge totale par l'Etat de tous les préjudices liés à la maladie ou à la mort d'une victime

Le Tavini Huiraatira, depuis toujours, et récemment au travers du député Brotherson, s'est clairement positionné en faveur de cette prise en charge totale. Nous espérons pouvoir échanger bientôt avec vous sur le fond de cette seconde proposition de loi qui, outre le remboursement du passif engagé par la CPS en lieu et place de l'Etat, propose bien la prise en charge totale, au-delà de la simple indemnisation « one shot », de la victime.

Réalisation d'études sur les maladies dites transgénérationnelles

Nous avons été parmi les premiers à évoquer, de par nos échanges d'expérience avec les victimes du nucléaire dans le reste du monde (Marshall, Kazakhstan, Japon, ...) la très forte probabilité d'une modification génétique radio-induite ayant des conséquences transgénérationnelles.

Les travaux du Dr Sueur viennent établir un premier bilan de corrélation, pour le moins inquiétant. Nous sommes totalement en faveur de la réalisation d'études, dans le prolongement des travaux du Dr Sueur, par un panel d'experts indépendants, dont M. Sueur ferait partie, sur ces phénomènes.



Communiqué du Tavini huiraa no te Ao Mä'ohi

Voilà mesdames et messieurs les adhérents de l'association 193, la position du Tavini Huiraa. Celle-ci est constante depuis 1977, et ne s'inscrit pas dans un quelconque calendrier électoral : elle traduit notre détermination sans faille à ce que justice soit faite et que l'Etat français prenne l'intégralité de ses responsabilités. C'est un devoir de mémoire envers nos tupuna et un serment de Mä'ohi responsables envers les générations futures.

Pour conclure, n'oublions pas qu'aujourd'hui, nous ne sommes qu'une collectivité d'Etat, et malheureusement pas un Pays souverain. L'illusion d'autonomie que pourrait nous donner notre statut s'estompe brutalement face à la réalité de la souveraineté de la France et la raison d'Etat. Si demain, l'Etat français décidait de reprendre les essais nucléaires à Moruroa, quel gouvernement, sinon celui mené par le Tavini Huiraa aurait le courage et la détermination de s'y opposer ?

Oscar Manutahi TEMARU

